

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 26 mai à 18 heures 30**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, CIPRES Estelle, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), IMMORDINO Dominique

Secrétaire de séance : Jean-Michel CONSTANT

ORDRE DU JOUR :

○ Délibérations :

Délibération 2026_38 : Nomination du secrétaire de séance

Délibération 2026_39 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Délibération 2026_40 : Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric – Complément des délibérations n°2025_22 et n°2025_27

○ Informations Générales :

○ Questions Diverses :

La séance est ouverte à 18h33

Le quorum est atteint (9 présents) – Une absente excusée avec un pouvoir – Une absente excusée

Délibérations :

1. Délibération 2026_38 : Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'assurer le procès-verbal, il convient de nommer un ou une secrétaire de séance pour le conseil municipal de ce jour.

Monsieur Jean-Michel CONSTANT se propose pour être secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme Monsieur Jean-Michel CONSTANT secrétaire de séance du conseil municipal.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

2. Délibération 2026_39 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

Considérant que le procès-verbal a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux avant la séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du mardi 28 avril 2026.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

3. Délibération 2026_40 : Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric – Complément des délibérations n°2025_22 et n°2025_27

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la précédente mandature, divers échanges ont eu lieu avec Monsieur HAHUSSEAU Frédéric concernant l'achat, par la commune, de terrains et d'une grange.

Le conseil municipal avait délibéré une première fois pour l'achat de la grange et de terrains afin d'engager le processus.

Suite à cette première délibération globale, des divisions parcellaires ont été réalisées et une deuxième délibération a été prise. Cette délibération ne parlait que de l'achat des terrains divisés et de la grange, l'achat des terrains définis par des parcelles entières ont été oubliés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération en prenant en compte toutes les parcelles que la commune souhaite acheter selon le tableau joint.

Parcelles		Superficie en m ²	
Section	Numéro		
C	740	456	Divisions parcellaires
C	731	802	
C	734	347	
C	744	934	
C	742	247	
C	461	940	Parcelles entières
C	628	1895	
C	624	107	
C	625	7	
TOTAL		5 735	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acheter :

- La totalité des parcelles citées ci-dessus pour un total de 5 735 m² de terrain pour un prix d'achat de 2 000 € l'hectare, soit un prix de 1 147,00 €.
- La grange située sur la parcelle C 445 pour un prix d'achat de 2 000 €.

Soit une valeur totale pour la grange et les parcelles de 3 147,00 €

Monsieur le Maire rappelle que les frais de notaires sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat de la grange et des différentes parcelles, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Informations générales :

1. Locataire agricole sur les terrains de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric

Monsieur le Maire informe que Monsieur HAHUSSEAU Frédéric loue ses terres à un exploitant agricole et que le bail de location dure encore sept ans.

Monsieur le Maire doit recevoir le locataire afin de trouver un compromis afin que la commune puisse acheter.

2. Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire annonce qu'une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être réalisée suite aux élections. Il faut modifier les relais de quartiers et le poste de commandement, puisque seuls les élus peuvent en faire partie.

Pour la commune, le PCS peut être déclenché en cas de pollution de l'eau potable (eau non potable), de canicule, de grand froid, de vents violents ou tempêtes, de feux de forêt.

3. Service national

Monsieur Pierre SOULIÉ informe qu'un service national va entrer en rigueur en septembre. Le service national est un engagement militaire volontaire.

Il est ouvert aux 18 – 25 ans

La durée du service national est de 10 mois.

4. Formation de l'AMF : Universités des Maires

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a participé à une formation de l'AMF le vendredi 22 mai. Au cours de la journée, plusieurs thèmes ont été abordés notamment :

- Le conflit d'intérêt. Au début de chaque séance du conseil municipal, Monsieur le Maire doit faire un rappel sur les conflits d'intérêts et si une personne est concernée par un sujet, elle ne doit pas participer aux débats.

- L'assurance des élus. Monsieur le Maire rappelle qu'il a souscrit à une assurance personnelle groupée. Lors de la formation, il a été précisé qu'il vaut mieux une assurance personnelle pour chaque élu au lieu d'une assurance groupée. Le problème de l'assurance groupée, c'est qu'en cas de litige, les garanties sont divisées par 11.

- L'affiliation au régime général de la sécurité sociale est obligatoire pour les élus, elle vient en supplément de la protection sociale que l'élu possède déjà.

5. Réunion cœur du village avec les habitants de la place

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec les habitants du bourg de St Cirq Bel Arbre, impactés par les travaux du cœur de village.

Une présentation succincte du projet a été faite.

Une habitante, n'ayant aucun assainissement individuel, souhaite que la commune finance un assainissement collectif. Elle ne veut pas financer son assainissement individuel en prétextant le fait qu'elle n'a pas d'argent.

Les autres habitants ne veulent pas payer un assainissement collectif puisqu'ils possèdent tous un assainissement individuel (Prix de 2020, par habitant, coût branchement = 3 000 € + coût individuel par an = 1 356 €)

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

MARDI 23 JUIN

A 18h30

LE MAIRE
Michel COMBES



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Michel CONSTANT

